



Enquête sur le cheptel porcin 2018

Votre référence:

A mentionner lors de chaque contact, s.v.p.

Madame, Monsieur,

Statbel, l'office belge de statistique, organise chaque année une enquête obligatoire sur le cheptel porcin. Les informations collectées constituent des outils très importants pour définir l'organisation commune des marchés agricoles et suivre l'évolution du secteur porcin.

Statbel exploite au maximum les données sur les animaux de SANITEL. Étant donné que ces données ne sont pas suffisamment détaillées, il est nécessaire d'encore interroger un certain nombre d'exploitations porcines.

Mi octobre nous vous avons envoyé une invitation pour compléter le questionnaire via internet. A la date du <date_sent_form> mes services n'ont pas encore reçu les données relatives à votre entreprise. C'est la raison pour laquelle vous recevez le questionnaire papier (voir verso).

Veillez nous renvoyer le questionnaire rempli avant le 2018. À cet effet, vous pouvez utiliser l'enveloppe franco de port ci-jointe.

Vous pouvez toujours compléter le questionnaire sur internet. Pour ce faire, veuillez-vous rendre à l'adresse internet suivante : <https://statbel.statdata.be>

Les paramètres suivants vous permettent de vous connecter : (Attention : pour le mot de passe et l'identifiant, il faut respecter les majuscules et les minuscules)

Identifiant : <E_USER_EMP> **Mot de passe** : <E_PASSWORD_EMP>

Vous avez la possibilité de compléter le questionnaire en ligne en plusieurs fois. En effet, lorsque vous interrompez l'enquête, les données restent enregistrées jusqu'à la session suivante.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact en téléphonant au numéro gratuit : 0800 96 207.

La loi statistique du 4 juillet 1962 garantit formellement aux entreprises interrogées la confidentialité de leurs déclarations statistiques. Ainsi, les renseignements individuels fournis servent exclusivement à établir des statistiques globales et anonymes. Pour de plus amples informations sur le respect de la vie privée, veuillez consulter notre site internet <https://statbel.fgov.be/privacy>.

Si entre-temps vous aviez complété votre formulaire par internet, veuillez considérer cette lettre comme nulle et non avenue.

En vous remerciant d'avance pour votre aimable collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Nico Waeyaert
Directeur général

Base légale : Arrêté royal du 29 juin 2014 relatif à l'organisation des enquêtes agricoles effectuées par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Personne de contact: Service agriculture

Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium) - Centre de collecte

Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures.

North Gate III - Bd du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

T +32 (0) 800 96 207
F +32 (0) 2 277 52 00

info.agriculture@economie.fgov.be
<http://economie.fgov.be> - <http://statbel.fgov.be>

A.1. Votre exploitation détenait-elle des porcins au 15 octobre 2018 ?

Veillez déclarer tous les porcins présents sur l'exploitation au 15 octobre 2018.

En cas de vide sanitaire d'une ou plusieurs étables au 15 octobre 2018 (p.ex. en raison du nettoyage des porcheries ou d'un foyer de maladie), tous les porcins présents dans ces étables juste avant le vide sanitaire doivent être également déclarés.

Sont aussi compris :

- les porcins se trouvant au 15 octobre 2018 sous contrat dans l'exploitation, mais appartenant à une firme non agricole (p.ex. une entreprise d'aliments pour bétail, un abattoir) ;
- les porcins qui sont engraisés dans l'exploitation pour le compte d'une firme commerciale ou industrielle (intégration) ;

Sont exclus :

- les porcins appartenant à l'exploitation agricole mais se trouvant au 15 octobre 2018 dans une autre exploitation.

Oui (y compris vide sanitaire au 15 octobre 2018) => complétez la rubrique A.2.

Non, pour d'autres raisons que le vide sanitaire => allez à la rubrique A.3.

A.2. Porcins présents au 15 octobre 2018

En cas de vide sanitaire d'une ou plusieurs étables au 15 octobre 2018 (p.ex. en raison du nettoyage des porcheries ou d'un foyer de maladie), tous les porcins présents dans ces étables juste avant le vide sanitaire doivent aussi être déclarés.

	Code	Nombre de têtes
Porcs reproducteurs de 50 kg et plus :		
Verrats reproducteurs	001	_____
Truies : Truies saillies pour la 1 ^{re} fois	002	_____
Autres truies saillies	003	_____
Jeunes truies non encore saillies	004	_____
Autres truies non saillies	005	_____
Truies et verrats de réforme	006	_____

Porcs à l'engrais de 50 kg et plus :		
de 50 kg à moins de 80 kg	007	_____
de 80 kg à moins de 110 kg	008	_____
de 110 kg et plus	009	_____

Porcs et porcelets de moins de 50 kg		
Porcs de 20 kg à moins de 50 kg	010	_____
Porcelets de moins de 20 kg	011	_____
TOTAL PORCINS	019	_____

A.3. Veuillez indiquer la raison pour laquelle les étables étaient inoccupées au 15 octobre 2018 :

(ne répondre que si aucun porc n'était présent au 15 octobre 2018, pour d'autres raisons que le vide sanitaire).

A.4. Estimation du temps nécessaire pour répondre à l'enquête.

Nous souhaitons avoir une estimation de la charge que représente ce formulaire.

Veillez donner une estimation du temps dont vous avez eu besoin pour répondre aux questions de ce formulaire (en minutes) ? _____



Merci de votre collaboration !

Enquête sur le cheptel porcin 2018

©Photo - Fotolia.com